

DÉLIBÉRATION N° 22/13

Séance du 14 juin 2022

Repositionnement du centre commercial Vill'Up

Vu le décret n° 2009-1491 du 3 décembre 2009 modifié portant création de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie,

Vu le décret du 2 décembre 2020 portant nomination du président de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, Monsieur Bruno Maquart,

Vu le rapport de présentation et les projets d'actes juridiques annexés au dossier,

Le conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie approuve le projet de repositionnement du centre commercial Vill'Up et autorise la signature des actes juridiques suivants :

- avenant n°6 à la CAE ;
- avenant n°5 à l'AOT ;
- avenant n°7 à la CAE ;
- AOT relative à l'implantation d'une terrasse fumeurs.

Fait à Paris,
Le 14 juin 2022

Le président du conseil d'administration


Bruno Maquart